

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**

**DE SAINT-DIÉ-DES-
VOSGES**

du registre des délibérations du Conseil communautaire

*Nombre effectif de Membres
du Conseil communautaire .. 113*

Séance du lundi 22 novembre 2021

*Nombre de membres en
exercice..... 113*

*Nombre de membres présents
à la séance 92*

*Nombre de
procurations..... 16*

*Date de convocation :
06 novembre 2021*

Les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire dans l'amphithéâtre de l'IUT de Saint-Dié-des-Vosges, sous la présidence de David VALENCE, Président.

Présent(e)s :

Didier AGUSTI (Denipaire), Jean-Luc AUDOUIN (Le Saulcy), Edite AUGUSTO DE SA (Saint-Dié-des-Vosges), Aurélien BANSEPT (Etival-Clairefontaine), BENOuada Issam (Saint-Dié-des-Vosges), Jean-Paul BOULANGER (La Houssière), Jean-François BRUELLE (Saint-Dié-des-Vosges), Christian CAEL (Corcieux), sorti lors du point n°15, Pierre CHACHAY (Taintrux), Régine CHINOUILH (Le Puid), sortie définitivement après le point n°12, Francis CHNITAH (Bionville), Dominique CHOBOUT (Saint-Dié-des-Vosges), Marie-Hélène CHRETIEN (Senones), Philippe CLASSEAU (Suppléant Grandrupt), Jean-Claude COURRIER (Moyenmoutier), Marie-Claire DEL MASTRO (Raon-l'Etape), Alain DEMANGE (Anould), sorti définitivement après le point n°12, Christian DEMANGE (Saint-Jean-d'Ormont), sorti lors du point n° 21, Stéphane DEMANGE (Ban-de-Laveline), Sylvia DIDIERDEFRESSE (Ban-sur-Meurthe-Clefcy), Delphine DUCRET (Moyenmoutier), Virginie DUPONT (Raon-l'Etape), Sylvie FEBVET (Etival-Clairefontaine), Gina FILOGONIO (Saint-Dié-des-Vosges), François FLEURENTDIDIER (Fraize), Brigitte GAMAIN (Châtas), Claude GEORGE (Saint-Remy), sorti lors du point n°26, Jean-Marie GLE (Pair-et-Grandrupt), Jean-Michel GRANDMAIRE (La Salle), Mustafa GUGLU (Saint-Dié-des-Vosges), Nadia GUIDAT (Sainte-Marguerite), Denis GUYON (Pierre-Percée), Alain HAASS (La Grande-Fosse), Brigitte HENRI (Saint-Dié-des-Vosges), Denis HENRY (Biffontaine), Denis HENRY (Raon-sur-Plaine), Denis HUIN (La Bourgonce), Jean-Claude HUGUENY (suppléant Allarmont), Jacques JALLAIS (Saulcy-sur-Meurthe), Claude KIENER (Saint-Dié-des-Vosges), Bertrand KLEIN (Moussey), Jean-Georges KOELLER (Le Vermont), Alex KOMADINA (Saint-Dié-des-Vosges), Jean-Marie LALANDRE (Le Beulay), Patrick LALEVEE (Plainfaing), Virginie LALEVEE (Arrentès-de-Corcieux), Daniel LALLEMAND (Ménil-de-Senones), Emmanuel LAURENT (Mandray), David LAXENAIRE (Remomeix), Lionel LECLERC (Mortagne), Françoise LEGRAND (Saint-Dié-des-Vosges), Anthony LEMAIRE (Coinches), Céline LEMAIRE (Saint-Dié-des-Vosges), Caroline LEROGNON (Fraize), Bernard LIEGEOIS (Barbey-Seroux), Jean-Jacques MARCHAL (Moyenmoutier), Lucette MARCHAL (Saint-Michel-sur-Meurthe), Xavier MARTIN (suppléant Combrimont), William MATHIS (Saint-Michel-sur-Meurthe), sorti lors du point n°17, Etienne MEIRE (Raon-lès-Leau), Abel MONIN (suppléant La-Croix-aux-Mines), Laure MOULIN (Anould), Jacques NICOLLE (Bertrimoutier), Jean-Marie NICOLLE (Saint-Stail), Laurent PARISSE (Lubine), Benoit PIERRAT (Raon-l'Etape), Charline PRINCE (Frapelle), Caroline PRIVAT MATTIONI (Saint-Dié-des-Vosges), Jean-Pierre QUINANZONI (Fraize), Fabrice REBELO GONCALVES (suppléant Vienville), Marie-Christine REGNIER (Vexaincourt), Christine RISSE (Celles-sur-Plaine), Bernadette RIVAT (Les Rouges-Eaux), Bernard

ROPP (La Voivre), Jean-Louis ROPP (Vieux-Moulin), Gérard ROUDOT (Lusse), Philippe SALERIO (Raon-l'Etape), Bourry SECK (Saint-Dié-des-Vosges), Nicolas SIMON (Saint-Dié-des-Vosges), Annabelle SOUDIERE (Nayemont-les-Fosses), sortie lors du point n°16, Jean-Luc THIRIET (Les Poulières), Bernard THOMAS (Gerbépal), Daniel TISSERAND (Neuvillers-sur-Fave), Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges), Francis TOUSSAINT (suppléant Nompatelize), Carole TRARBACH (Raon-l'Etape), Jacques VALANCE (La Chapelle-devant-Bruyères), David VALENCE (Saint-Dié-des-Vosges), Jean-Marie VONDERSCHER (Saint-Dié-des-Vosges), Patrick VOURIOT (Saint-Dié-des-Vosges), Fanny WAGNER (Saulcy-sur-Meurthe), et Patrick ZANCHETTA, sorti après le point n°3 ;

Excusé(e)s ayant donné procuration :

Serge ALEM (Ban-de-Sapt) à Claude GEORGE (Saint-Remy), Jean-Yves AUZENE (La Croix-aux-Mines) à son suppléant Abel MONIN, Annie-Marie BARTH (Combrimont) à son suppléant Xavier MARTIN, Jean-Luc BEVERINA (Senones) à Marie-Hélène CHRETIEN, André BOULANGEOT (Sainte-Marguerite) à David VALENCE (Saint-Dié-des-Vosges), Steeves BRENET (Provençères-et-Colroy) à Charline PRINCE (Frapelle), Colette DAUPHIN (Saint-Dié-des-Vosges) à Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges), Romain GANIER (Saint-Dié-des-Vosges) à Céline LEMAIRE (Saint-Dié-des-Vosges), Annie GERARDIN (Nompatelize) à son suppléant Francis TOUSSAINT, Christian HARENZA (Grandrupt) à son suppléant Philippe CLASSEAU, Jacques HESTIN (Anould) à Laure MOULIN (Anould), Catherine LECOMTE (Vienville) à son suppléant Fabrice REBELO GONCALVES, Marc MADEDDU (Saint-Léonard) à Jacques JALLAIS (Saulcy-sur-Meurthe), Pierre SARRAZIN (Allarmont) à son suppléant Jean-Claude HUGUENY, Patrick VILLAUME (Hurbache) à Jacques VALANCE (La Chapelle-devant-Bruyères) et Patrick ZANCHETTA à Jean-François BRUELLE (Saint-Dié-des-Vosges) à partir du point n°4 ;

Excusé(e)s :

Jean-Marie CUNY (La Petite-Fosse), Patrick HERRIOT (Le Mont), Guillaume PRUNIER-DUPARGE (Luvigny), Jean RABOLT (La Petite-Raon), Jacques ROUYER (Gemaingoutte) et Rachel VOINSON (Wisembach)

Absent(e)s :

Francis ALTAN (Belval), Eric AUBERT (Raves), Jacques CAVERZASI (Bois-de-Champs), Dominique DUHAUT (Entre-Deux-Eaux), Raoul PARTAGE (Lesseux) et Julien PIERRAT-LABOLLE (Raon-l'Etape) ;

A été nommée secrétaire de séance : Fanny WAGNER

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

----- CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2021

Délibération n° 2021_10_22

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE ET DU COMITÉ TECHNIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT (PLUIH)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-8, L.153-12 et suivants,

Vu la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite Loi ALUR),

Vu la Délibération n° 2018/04/02 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges en date du 27 mars 2018 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat,

Vu la Délibération n° 2018/04/03 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges en date du 27 mars 2018, relative aux modalités de collaboration dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUiH),

Considérant que la Délibération n° 2018/04/03 portant composition des instances de gouvernance du PLUiH de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges faisait état d'un Comité de Pilotage composé de la seule commission urbanisme,

Considérant que ladite délibération faisait état d'une composition nominative du comité technique,

Il convient :

- d'actualiser la composition du comité de pilotage du PLUi-H afin de bénéficier d'un regard pluri-thématique d'une part,
- d'actualiser la composition du comité technique d'autre part.

Il est donc proposé que le Comité de Pilotage du PLUiH soit :

- présidé par le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,
- composé de la commission urbanisme et des Vice-Présidents référents des principales

thématiques traitées (liste non exhaustive : habitat, environnement, mobilités, économie, patrimoine, équipements publics).

Il peut être élargi, si nécessaire, aux partenaires et personnes publiques selon les thématiques abordées.

Son rôle reste inchangé, à savoir définir les objectifs et orientations au cours des différentes étapes du PLUiH sur proposition du Comité Technique et formuler des propositions à la Conférence des Maires.

Il est par ailleurs proposé que le Comité Technique du PLUiH soit composé de la manière suivante :

- Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,
- Le Directeur du pôle Attractivité du Territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,
- Le Directeur du service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,
- Les Directeurs des services concernés par les principales thématiques du PLUiH (liste non-exhaustive : habitat, environnement, mobilités, économie, patrimoine, équipements publics).

Le rôle du Comité Technique reste inchangé : il coordonne les travaux du ou des prestataires, organise le déroulement de la procédure et définit le dispositif d'élaboration du PLUiH. Il se réunit autant que de besoin et peut être élargi, si nécessaire, aux partenaires et personnes publiques suivant les thématiques abordées.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la nouvelle composition ci-dessous énoncée du Comité de Pilotage et du Comité Technique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUiH) ;

AUTORISE le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches ainsi qu'à à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.



Extrait certifié conforme,

Le Président,

David VALENCE